



Les principes sur les modalités des transferts monétaires en Urgence à Madagascar

Contexte



Les crises politiques récurrentes à Madagascar au cours de la dernière décennie ont grandement affecté le développement du pays et ont contribué à une détérioration du niveau de vie. Les impacts se ressentent dans presque tous les domaines : politique, socio-économique, culturel, et aussi en termes de sécurité. Les crises ont endommagé les normes juridiques et sociales et les valeurs culturelles contribuant à l'appauvrissement extrême de la population : 91% des 23 millions de personnes vivent dans la pauvreté.

Madagascar est également exposé aux effets néfastes du changement climatique. En 2015, le pays se classait parmi les 10 pays les plus vulnérables aux cyclones et aux épisodes météorologiques. Depuis 2006, près de 9,4 millions de personnes ont été touchées par des catastrophes, des sécheresses et des cyclones. En 2016, 800 000 personnes étaient confrontées à une grave insécurité alimentaire, à un besoin urgent d'assistance et plus de 935 000 personnes, dont 439 690 enfants, sans accès à l'eau potable.

En réponse à de telles urgences, les interventions intégrant des transferts monétaires se sont développées et sont devenues une approche privilégiée pour aider les personnes vulnérables affectées. Au cours des deux dernières années, plus de 10 partenaires ont soutenu et mis en œuvre 13 types de programmes différents de transferts et ont ciblé environ 1,2 million de personnes. Cette approche multipartite a généré des défis pour la coordination technique et institutionnelle.

Coordination des transferts

Pour améliorer la coordination aux niveaux technique et stratégique, un groupe Cash a été formé en 2016 sous l'égide du Groupe thématique de la protection sociale, dirigé conjointement par l'UNICEF et le Ministère chargé de la protection sociale. Ce groupe a permis de : renforcer la coordination entre les partenaires ; améliorer l'harmonisation des programmes ; et créer des synergies avec les programmes de résilience et des interventions de transferts monétaires axées sur le développement.

À cette fin, le gouvernement et les partenaires du groupe Cash ont organisé un atelier en août 2017 pour partager les points de vue et les leçons apprises. L'objectif principal de l'atelier était d'améliorer et de renforcer la coordination des interventions de protection sociale, en particulier les transferts monétaires en réponse aux situations d'urgence en :

1. Examinant les expériences des 2 dernières années en termes de coordination institutionnelle et technique.
2. Identifiant les goulets d'étranglement dans la mise en œuvre et l'opérationnalisation ainsi que les solutions adoptées ou nécessaires pour y remédier.
3. Élaborant des principes et des propositions pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence et contribuer au développement d'un système de protection sociale réactifs aux les chocs pour favoriser le rétablissement optimal des familles et des populations affectées.



Les principes des modalités du Cash en urgence

Voici les principes convenus dans tous les futurs/nouveaux programmes de transferts monétaires dans les réponses d'urgence.

Les partenaires s'assurent que :

1. A travers la formalisation du groupe de travail Cash Transfer, un cadre de travail convenu et à respecter par les membres du groupe est en place afin d'appliquer les recommandations et les principes adoptés pour la mise en œuvre des interventions de transfert monétaires en réponse à des situations d'urgence.
2. Le partage de l'information à toutes les étapes de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des transferts de fonds s'effectue dans le groupe Cash et avec le Ministère chargé de la protection sociale.
3. Des analyses conjointes sont menées sur le contexte et les éventuelles interventions intégrées pendant les phases de préparation, de planification, de réponse, de suivi, et d'évaluation.

Une communication sur les interventions en transferts est menée en coordination avec les organismes nationaux respectifs.

4. Un manuel de procédures harmonisées est élaboré et mis en œuvre en ce qui concerne les montants des transferts, des cibles et la coordination avec d'autres interventions.
5. Un cadre standard pour le suivi des programmes nationaux /régionaux est élaboré et utilisé régulièrement pour partager des informations afin de créer un système commun d'information et un registre national.
6. Une stratégie de communication commune et harmonisée aux niveaux institutionnel et communautaire est mise en œuvre systématiquement dans le cadre des programmes.
7. Un plaidoyer conjoint est élaboré pour les nouveaux programmes de transferts afin de mobiliser des ressources pour des interventions de transferts et pour réduire les coûts opérationnels de ces programmes.
8. Les liens et la coordination entre les niveaux national, régional et local et au niveau interministériel sont renforcés au sein des réponses en transferts monétaires.
- 9.. Les programmes de transferts monétaires sont évalués et les évaluations conjointes de plusieurs partenaires sont prises en considération.
10. Les liens entre les interventions générales d'urgence et les programmes axés sur le développement et la résilience sont renforcés. En particulier, les fonds d'urgence devraient chercher à contribuer aux efforts de résilience à moyen et à long terme.
11. Tous les principes doivent être adoptés par un protocole d'entente entre toutes les parties prenantes concernées, cet accord concrétise un engagement commun.